

KERLING-LES-SIERCK

Informations de fin d'année 2017



Fermeture de fin d'année de la Mairie

La Mairie sera fermée du **22 décembre 2017 au 3 janvier 2018 inclus**. Pensez dès à présent à prendre vos dispositions pour toutes vos démarches administratives. Une permanence pour les inscriptions sur la liste électorale pour l'année 2018 aura lieu le samedi 30 décembre de 10h00 à 11h00 en Mairie.

☞ Uniquement en cas d'urgence veuillez vous adresser à Monsieur le Maire ou à l'un de ses Adjointes.

Fermeture de la trésorerie de Sierck-Lès-Bains

La Direction Générale des Finances publiques nous a informé par courrier « du regroupement au 1^{er} janvier 2018 de la Trésorerie de Sierck-Lès-Bains avec celle de Thionville-et-Trois Frontières. Dans le même temps, l'activité recouvrement de l'impôt exercée par la Trésorerie de Sierck-Lès-Bains sera transférée aux services des Impôts des particuliers déjà compétent pour l'assiette ».

Adresse : Centre des Finances Publiques Thionville-et-Trois Frontières 35 avenue de Guise 57100 THIONVILLE
Téléphone : 03.82.53.15.16

Recensement 2018

Le recensement se déroulera dans notre commune du 18 janvier au 17 février 2018.

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Le recensement, c'est utile à tous !

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes. Plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante c'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe.

Nouveauté : cette année vous pourrez répondre par internet c'est encore plus simple !

Agent coordonnateur : MICHEL Valérie nommée par arrêté 9/2017

Agent recenseur : SINDT Marie nommée par arrêté N°17/2017

Merci de réserver aux agents le meilleur accueil lors des différents échanges.

Stationnement des véhicules et sécurité

La commune a entrepris de nombreux travaux pour l'amélioration de votre cadre de vie et pour votre sécurité.

Or on constate que de plus en plus de personnes ne respectent pas la réglementation en matière de stationnement. Elles se garent sur les trottoirs qui sont destinés aux piétons, sur une partie de la voirie en cachant la visibilité pour les automobilistes ou encore sur les tampons des citernes réservés à la défense incendie.

Aussi je tiens à vous rappeler que vous engagez votre responsabilité en cas d'accident si votre véhicule est mal garé. Que vous faites perdre un temps précieux aux Sapeurs-Pompiers qui ne pourraient pas utiliser les réseaux d'eaux lors d'un éventuel incendie.

Transformation du P.O.S en P.L.U.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières qui exerce la compétence pour l'élaboration des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire.

Selon l'article L 174-1 et suivants du code de l'urbanisme le P.O.S. de Kerling-Lès-Sierck est caduque depuis le 27 mars 2017, jusqu'à l'approbation et l'arrêt du futur P.L.U. c'est le R.N.U. (règlement national d'urbanisme) qui s'applique.

Le P.A.D.D. été mis en débat par la Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières lors de sa séance du 27 septembre 2017.

La commission en charge de la transformation du P.O.S. en P.L.U. s'est réunie à 7 reprises au cours de l'année 2017.

Au cours de l'année 2018 aura lieu la réunion avec les personnes publiques associées ainsi que la seconde réunion publique.

Dans le cadre de la concertation avec la population un cahier de doléances est à votre disposition aux heures d'accueil du public en Mairie et des panneaux d'information y seront visibles à partir de la 2^{ème} quinzaine de Janvier 2018.

Pour les personnes qui le souhaitent, je suis également à leur disposition afin de répondre à leurs interrogations, au préalable merci de prendre rendez-vous au secrétariat de la Mairie.

Votre Maire Jean- Michel HIRTZ

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.